



Les enjeux de la citoyenneté
dans l'Union Européenne

Summer University

Lesbos, July 2016

Introduction

Une des expressions les plus fréquemment utilisées dans les analyses sur la situation politique de l'Union Européenne, que ce soit au sein des États ou dans les institutions européennes, tient dans ce qui devient une formule consacrée : le déficit démocratique. Une telle expression vise essentiellement à mettre en évidence le malaise, la tension voire la crise qui frappent les rapports entre le citoyen et l'autorité politique incarnée principalement dans l'État. Si, dans un grand nombre d'analyses, les causes du déficit démocratique sont attribuées à l'État touché par une crise de fonctionnement et de légitimité¹, l'autre élément du binôme politique formé par l'État et le citoyen est également atteint, au point de voir explicitement posé la question de la crise de la citoyenneté². Toute recherche sur la remise en question de l'État dans l'U.E. ne peut donc éviter le constat selon lequel, parmi ses repères ou ses éléments constitutifs mis à mal se trouve l'unité politique ontologique par excellence, en l'occurrence le citoyen. Celui-ci ne peut manquer d'être entraîné dans la tourmente des remises en cause des caractéristiques de l'entité étatique comme la souveraineté³. Il convient alors de clarifier quelques facettes de la crise de la citoyenneté, et de la ré-articulation de ses relations avec l'acteur étatique au sein de l'Union Européenne⁴.

Crise de l'État : quelques caractéristiques

La problématique contemporaine de la citoyenneté se situe dans un contexte de crise sans précédent de l'État atteint dans ses trois fonctions majeures que sont la sécurité, la préservation des grands équilibres macro économiques et le maintien de la cohésion sociale⁵. Dans cette perspective, le déclin du rôle économique de l'État dans un environnement de globalisation provoque souvent une remise en question du sens même de la raison d'être de l'État en tant que construction, institution ou acteur politique⁶. Les tensions sociales provoquées par les mouvements économiques et les transformations du système politique international depuis la fin de la guerre froide se conjuguent pour renforcer la perte de la capacité de l'État de créer du sens⁷, d'offrir une nouvelle utopie ou un projet⁸. Enfin, l'aspiration à la démocratie liée au modèle d'État européen peut aussi comporter en elle une démythification de l'État. André Akoun observe que « la doctrine démocratique s'efforce par principe de désacraliser le pouvoir »⁹. Or, en tant qu'incarnation de ce pouvoir, l'État est inévitablement atteint par cette désacralisation qui contribue à sa perte de sens.

En Europe comme ailleurs dans le monde, l'éclatement des frontières étatiques qui se manifeste notamment par la globalisation de l'économie, l'explosion des télécommunications, le développement des relations transnationales de toutes natures et l'apparition sur la scène internationale de nouveaux acteurs influents (organisations internationales, sociétés multinationales, organisations non-gouvernementales, etc.) traduisent une crise sans précédent de signification de l'État. Exposé à ce que Bertrand Badie dénomme « la fin des territoires »¹⁰, l'État de plus en plus atteint dans des attributs de sa souveraineté (la monnaie par exemple) apparaît singulièrement affaibli dans son aptitude à préserver une cohésion politique et sociale sur un territoire déterminé¹¹.

Etat et citoyenneté dans l'Union Européenne

L'analyse des rapports entre l'État et le citoyen au sein de l'Union Européenne est affectée par l'ambiguïté fondamentale qui réside dans le concept même de citoyenneté. Walter B. Gallie parle à cet égard d'un concept par essence contesté¹². Ce concept est aussi souvent utilisé dans les débats qu'il est rarement défini. Il s'agit pourtant d'une notion qui comporte plusieurs facettes. Catherine Wihtol de Wenden, par exemple, met en évidence les aspects juridique et identitaire de la citoyenneté. Elle parle notamment d'une citoyenneté moderne et du principe de la soumission à la puissance de la loi, tous deux naissant avec la Révolution Française contre une ancienne citoyenneté européenne construite sur les monarchies et les empires. A cet endroit de sa réflexion, elle touche sans le vouloir une première caractéristique des rapports entre l'État et le citoyen en Europe : la tension actuelle entre une citoyenneté qui peut être définie d'un côté en référence au droit et à des lois communes, donc à l'État dans ses aspects de régulateur, de cohésion sociale et de sécurité, et, d'un autre côté, une citoyenneté qui se définit en terme d'identité collective théoriquement incarnée par l'État. Depuis plusieurs années au sein de l'Union Européenne, la dimension identitaire de la citoyenneté est mise à mal quand l'État n'est plus en mesure d'incarner suffisamment une identité commune, ce qui contribue à aiguiser la crise de sens qu'il traverse¹³. Dans un tel cas, la crise de sens peut alors générer un réflexe de repli sur soi, une fièvre nationaliste¹⁴ de tout ou partie d'une collectivité nationale vers la dimension intra étatique, régionale¹⁵. Bien que la situation à cet égard soit très différente d'un État à l'autre au sein de l'UE, le fait régional, quel qu'en soit la forme institutionnelle, a pris davantage d'acuité en Europe au cours de ces dix dernières années. De plus en plus nombreux sont les États confrontés au débat sur la centralisation / décentralisation de pouvoirs et compétences en leur sein. Mais la crise identitaire peut aussi prendre d'autres

la survenance de la démocratie parlementaire moderne ; cette citoyenneté est liée au droit de vote, à la liberté d'association et au droit de participation aux organes centraux de gouvernement. Au XX^e siècle, la citoyenneté sociale est liée à l'essor de droits sociaux comme le droit aux soins de santé et à l'éducation, aux allocations de chômage, etc. Par ce modèle, Marshall s'inscrit dans la perspective évolutive de la citoyenneté.

Une des plus anciennes critiques à l'encontre du modèle de Marshall précisait qu'un tel modèle constituait une tentative de réponse au problème spécifique à une période (les années d'après la Seconde Guerre Mondiale) des rapports entre la démocratie et le capitalisme : comment réconcilier la démocratie politique et les conséquences sociales provoquées par le système d'économie capitaliste ? Force est toutefois de constater qu'une telle question reste d'actualité. Ainsi, nombreuses sont les voix qui s'élèvent de nos jours en faveur d'une intervention de l'État lorsqu'est annoncée une délocalisation d'entreprise. Mais au-delà de cette question, les trois citoyennetés du modèle de Marshall se juxtaposent dans l'Europe contemporaine pour apparaître comme trois facettes d'un même individu. Dans cette optique, qu'arrive-t-il en cas d'opposition d'intérêts entre ces trois citoyennetés ? C'est le dilemme posé par le paradoxe du citoyen. L'individu-citoyen, en tant que membre d'une collectivité politique, l'État, revendique de ce dernier qu'il assure notamment sa sécurité. Mais, d'un point de vue économique, le citoyen est aussi consommateur, soucieux d'obtenir sur le marché des produits les moins chers possible. L'État doit alors assurer un jeu de libre concurrence. Toutefois, l'économie de marché comporte une exigence de compétitivité des entreprises. Il arrive alors que le jeu de la concurrence et la compétitivité génèrent des mesures de rationalisation d'entreprise et des pertes d'emplois. Le consommateur est aussi un employé. S'il est touché par des licenciements, il passe dans la catégorie des sans emploi. Le chômeur interpelle alors l'État pour obtenir une allocation de subsistance le temps nécessaire. L'ensemble des exigences ou revendications des personnes doit également être

8/10
géré par l'État dans un cadre de respect des équilibres budgétaires. Ainsi, qu'un même individu soit citoyen, consommateur ou employé, l'État peut se trouver coincé entre des logiques concurrentes émanant de la même personne. La tension entre les trois citoyennetés peut être d'autant plus aiguë dans un contexte de crise de l'État affaibli dans sa capacité de répondre aux attentes des citoyens. La crise de légitimité de l'État peut alors être un facteur de crise de la citoyenneté qui elle-même peut nourrir celle de l'acteur étatique. Un cercle vicieux semble alors se former. Les messages paradoxaux envoyés par les citoyens vers les décideurs politiques sont difficiles à déchiffrer par ceux-ci. Ces derniers n'y apportent que des réponses jugées insuffisantes par les citoyens qui éprouvent alors un plus grand malaise à l'égard de l'État qui les comprend mal et réagit en conséquence, etc. L'important n'est pas ici d'indiquer de manière formelle qui a commencé ce processus, mais plutôt de souligner l'interaction entre les crises des deux éléments du binôme citoyenneté/État.

4.
Une quatrième caractéristique des rapports citoyen/ État en Europe peut être dégagée de la typologie de Bryan Turner. Celui-ci discerne quatre formes de citoyenneté en s'interrogeant sur le fait de savoir si celle-ci s'est développée sous une impulsion provenant d'en haut ou d'en bas, ou si elle s'est déployée dans l'espace public ou privé²¹. L'impulsion d'en haut ou d'en bas donne une indication sur le caractère passif ou actif de la citoyenneté. Ainsi, les processus révolutionnaires qui se sont déroulés en France et aux États-Unis indiquent une citoyenneté stimulée par le bas et d'une nature active. Par ailleurs, la distinction entre les espaces public et privé est révélatrice de la dimension de culture politique des définitions que l'on peut accorder à la citoyenneté. Lorsque l'espace public est regardé par les individus avec une certaine suspicion ou lorsque l'espace privé est considéré comme essentiel voire supérieur à l'espace public, la citoyenneté prendra une signification différente que dans le cas où l'espace public est envisagé comme prioritaire. De plus, la typologie de Turner est basée sur le postulat selon lequel la forme de participation citoyenne dépend des conditions

d'en haut
d'en bas

au 18³⁰

enjeu pour l'UE : une citoyenneté (E),
impulsée par en haut : par la CEE, le Conseil
ou par en bas : le PE, le droit d'initiative
transmission (urban)

historiques spécifiques.

Au sein de l'Union Européenne domine à des degrés divers le modèle d'État providence. Dans cette perspective, l'impulsion doit venir d'en haut, de l'acteur étatique dans le cadre de sa fonction de redistribution, la citoyenneté étant alors plus passive. Cette approche n'est cependant pas absolue. Lorsque l'État, par la crise qu'il traverse dans ses trois fonctions majeures (de cohésion sociale, d'équilibre macro-économique et de sécurité)²², s'avère de moins en moins en mesure de répondre aux attentes de la collectivité, celle-ci ne réagit pas exclusivement par de l'abstentionnisme ou des votes sanctions aux élections. Plusieurs cas observables au sein de l'Union Européenne révèlent des pressions diverses de groupements de citoyens sur les gouvernements en faveur par exemple d'un secteur public moins étoffé et plus efficient. L'impulsion, qui touche la citoyenneté politique, vient alors d'en bas par une citoyenneté devenue active face à un espace public perçu comme décevant.

Remarques

L'analyse de la question des rapports entre l'État et la citoyenneté au sein de l'Union Européenne nécessite que la question soit située dans son cadre contextuel et historique. L'émergence de la citoyenneté moderne s'est produite dans deux cadres institutionnels successifs, l'un ayant constitué une étape de la survenance de l'autre : la cité autonome, étape du processus menant à l'État moderne. Mais, à l'instar de l'existence de la cité autonome, la survenance de l'État moderne s'est produite dans un environnement de rivalités incessantes. Du traité de Westphalie en 1648 à nos jours, les guerres en Europe se sont succédées entre des entités politiques devenues des États. Les conflits et les mouvements par delà les frontières constituent des caractéristiques tant des États que de la dimension de citoyenneté. « La formation de l'état-nation en Europe occidentale s'est trouvée confrontée à un principe compétitif dont la rivalité franco-britannique est l'archétype,

et a constamment été englobée dans des mouvements transnationaux »²³. Rivalité et transnationalisme apparaissent alors comme deux facettes paradoxales et coexistantes de la problématique État/citoyenneté. Si, depuis le début de la construction européenne, l'aspect de rivalité se modifie, est géré autrement que par des conflits armés, ou encore connaît une régression, la dimension transnationale tend par contre à se développer, en particulier dans un cadre de globalisation. Cette globalisation se manifeste sous des formes et des proportions variables dans des domaines aussi divers que l'économie, la sécurité ou la culture. La citoyenneté est alors confrontée aux mouvements de plus en plus intenses, nombreux et rapides de toutes natures (économiques, politiques, culturels, technologiques, etc.). Sous l'impulsion de l'intégration européenne, la question de l'État et la citoyenneté se situe donc dans un contexte de turbulence et surtout d'accélération de l'Histoire depuis le XX^e siècle.

La problématique de la citoyenneté est souvent liée voire fusionnée à la dimension identitaire. Or l'identité, pas davantage que la citoyenneté, n'échappe à l'ambiguïté du concept. Celle-ci est dénoncée par Bayart qui note « ... qu'à une prétendue « identité culturelle » correspond nécessairement une « identité politique », en réalité tout aussi illusoire. Dans les faits, chacune de ces « identités » est au mieux une construction culturelle, une construction politique ou idéologique, c'est-à-dire, in fine, une construction historique. Il n'y a pas d'identité culturelle qui s'imposerait à nous par la force des choses »²⁴. Si cette observation est fondée, quelle est son implication pour la question de la citoyenneté dans les États de l'Union Européenne ? La crise de la citoyenneté s'explique-t-elle par une rupture ou une distorsion du lien entre citoyenneté et identité ? Sans pouvoir répondre en quelques lignes à une telle question, il convient d'observer qu'un des effets de l'intégration européenne est de susciter ou stimuler un mouvement de fragmentation, de repli identitaire. La fragmentation par le repli identitaire peut générer des attitudes défensives, des réflexes ou des tentatives de rigidification des identités qui sont alors présentées dans certains discours

et l'identité

identité
"contient"
et "social"
EVOLUTION

BREXIT

politiques (par exemple de Le Pen en France ou Jörg Haider en Autriche) comme consubstantielles à la citoyenneté. Cette perspective culturaliste postule l'existence d'un noyau dur à une culture identitaire ou citoyenne. L'objectif explicite consiste à tenter de lier voire de fusionner un « noyau dur » culturel à un « noyau dur » citoyen (comme c'est le cas de discours du Vlaams Belang en Belgique). Ce culturalisme rigidificateur représente une contradiction par rapport à l'identité et à la citoyenneté qui sont évolutives par nature.

Dans ses réflexions sur l'État, Pierre Hassner souligne le dépérissement de l'entité étatique en tant qu'autorité souveraine capable de maintenir l'ordre et la paix à l'intérieur et d'engager la nation dans des actions extérieures dans des sociétés de l'Ouest marquée d'un caractère individualiste. En Europe, une des caractéristiques de la crise de la citoyenneté réside dans l'individualisme des sociétés²⁵. Cet individualisme ajouté aux crises des États crée une multitude de paradoxes dans les liens et attentes entre les citoyens, entre ceux-ci et l'État, ainsi qu'entre les citoyens, les États et l'Union Européenne. Auparavant, le traumatisme de La Seconde Guerre Mondiale avait constitué un ferment à la fois de cohérence à l'intérieur des états et – simultanément – de volonté d'un dépassement des rivalités destructrices par une construction commune, volonté stimulée par le contexte de guerre froide. Aujourd'hui, ce ciment s'est effrité. Les « dividendes de la paix » et de la croissance économique se cumulent à l'individualisme flou en matière identitaire. De ce point de vue également, la citoyenneté définie en terme d'identité traverse une crise. L'impact de l'individualisme sur la question de la citoyenneté crée une contradiction par rapport à l'idée d'appartenance ou d'identité collective que sous-tend la citoyenneté.

L'analyse des rapports entre la citoyenneté et l'État dans un cadre démocratique comme c'est le cas au sein de l'Union Européenne révèle une ambiguïté par rapport à la notion d'égalité entre les citoyens, en particulier en matière de droits

sociaux. La démocratie porte dans ces fondements le principe d'égalité des droits et devoirs des citoyens. Cependant, au sein de l'Union Européenne, cette notion d'égalité est envisagée très différemment selon les courants de pensée politique. Dans la pensée socialiste, laisser le libre court au jeu du marché entraîne inévitablement un accroissement des inégalités entre les classes sociales. De telles inégalités peuvent être réduites par l'attribution des droits sociaux aux individus. Ces droits constituent donc une part indispensable de la citoyenneté. Par contre, dans l'optique libérale, l'ordre social produit par le capitalisme de marché peut créer les conditions d'une citoyenneté entière, y compris dans sa dimension sociale. Le courant libéral considère en outre que la poursuite de l'égalitarisme et la mise sur pied d'institutions politiques socialistes ont davantage pour effet d'affaiblir la citoyenneté plutôt que d'en réduire les inégalités. Un tel effet provient, dans cette perspective, d'une intervention excessive et inefficace de l'acteur public dans le jeu du marché et la vie sociale. Derrière ce débat d'écoles de pensée politique se cache celui du choix posé par la typologie de Turner : une citoyenneté impulsée par le haut ou par le bas, ou déployée dans l'espace public ou privé. Ce débat fait rage de nos jours dans les États membres de l'Union Européenne.

Dans l'ensemble des réflexions présentées auparavant, plusieurs aspects de la problématique des rapports entre la citoyenneté et l'État ont été soulignés, que ce soit par l'ambiguïté de concepts comme la citoyenneté ou l'identité, ou par des approches typologiques. Dans cette perspective, le caractère dynamique plutôt que figé de la problématique, de même que l'importance des paradoxes ressort particulièrement. La présente analyse qui n'a présenté que quatre caractéristique des relations citoyenneté/État : les dimensions identitaire et démocratique, le paradoxe du citoyen et le débat sur la citoyenneté à impulser par le haut ou par le bas. D'autres aspects mériteraient également d'être évoqués sur cette problématique. Sans prétendre à l'exhaustivité, relevons :

· la tension au sein des États entre uni et multiculturalisme,
· l'impact des « nouveaux mouvements sociaux » porteur de questions comme l'écologie, les questions éthiques, impact à évaluer notamment dans les modes de légitimation du pouvoir démocratique,

· la question de « l'allégeance multiple » posée au citoyen par rapport aux différents niveaux de pouvoir au sein de l'Union Européenne, depuis le pouvoir local (municipal), régional intra-étatique, étatique et européen ...

Cependant, l'articulation des relations entre la citoyenneté et l'État dans l'Union Européenne n'en est pas moins marquée par un cercle vicieux de l'influence de la crise de la première sur le second et inversement.

Notes

¹ Parmi les très nombreux ouvrages sur la crise de l'État voir notamment : Patrick McCarthy et Erik Jones, *Disintegration or Transformation? The Crisis of the State in Advanced Industrial Societies*, St. Martin's Press, 1995 ; Pierre Vercauteren (éd.), *L'État en crise : souveraineté et légitimité en question ?*, éditions de la FIUC, 2000.

² Catherine Wihtol de Wenden, *La citoyenneté européenne*, Presses de Sciences Po, 1997.

³ Bertrand Badie *Un monde sans souveraineté*, Fayard, 1999

⁴ Les réflexions présentées dans ce chapitre concernent les quinze États membres de l'Union Européenne avant le dernier élargissement de 2004 et qui porta le nombre de membres de 15 à 25.

⁵ Sur les fonctions de l'État voir Thomas Fleiner-Gerster : *Théorie générale de l'état*, P.U.F., 1986.

⁶ Susan Strange *The retreat of the State : the Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge University Press, 1996

⁷ Luc Ferry, *La sagesse des modernes*, Laffont, 1998 ;

⁸ Zaki Laïdi, parlant de l'État au milieu « d'acteurs sans projet » observent que « les États ont non seulement perdu le monopole du sens, mais sont contraints de s'en trouver un au même titre que les autres acteurs sociaux et dans des conditions à peu près identiques. » *Un monde privé de sens*, Fayard, 1994, p.166.

⁹ André Akoun, Francis Balle (et al.) (éd.), *Dictionnaire de politique*, Larousse, 1979, p. 252.

¹⁰ Bertrand Badie, *La fin des territoires*, Fayard, 1995.

¹¹ Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales*, Seuil, 1999.

¹² Walter Bryce Gallie : *Essentially Contested Concepts*, in Proceedings of the Aristotelian Society, 1955-56, vol LVI.

¹³ Sur la perte de sens subie par l'État voir Pierre Vercauteren : *La crise de l'État dans l'Union Européenne : Une sortie de crise par une refondation du sens ?*, in Annuaire Français des Relations Internationales, 2001, pp. 293 à 315.

formes comme l'attestent la poussée des extrêmes droites dans plusieurs États européens (Autriche, Belgique, France, Pays-Bas etc.). Par l'érosion de sa capacité à incarner la dimension identitaire, l'État perd de sa légitimité, et l'exercice de sa fonction de régulateur - à laquelle se réfère indirectement Catherine Wihtol de Wenden - par des lois communes semble se vider de sens. En effet, quel sens peuvent avoir des lois « communes » lorsque l'État investi de la mission de les faire respecter n'incarne plus - ou qu'imparfaitement - une identité « commune » ?¹⁶

2. Une deuxième facette plus dynamique des rapports entre l'État et la citoyenneté au sein de l'UE peut être déduite de la pensée d'Harold Laski. Dans ses réflexions sur *The State in Theory and Practice*¹⁷, Laski affirme que le citoyen ne peut atteindre l'État que par l'intermédiaire de l'appareil de gouvernement. Cette observation est éclairante en ce qu'elle montre d'une certaine manière l'interaction qui existe entre l'acteur étatique, ses actions, et ce que reçoit ou perçoit le citoyen qui, alors, y réagit passivement ou activement. Dans cette perspective, Laski rejoint Aristote lorsque ce dernier affirme que l'État est le lieu où s'affrontent des intérêts en conflit, où se gèrent des conflits de classe¹⁸. Si l'on part du principe que l'affirmation d'Aristote est fondée, alors dans quelle mesure l'État au sein de l'Union Européenne est-il encore capable d'être ce lieu de conflit pour les citoyens ? Pour que l'État soit ou redevienne ce lieu de conflit, une hypothèse peut être avancée : l'État doit rencontrer trois représentations valorisantes relevées par Périclès comme étant liées à la citoyenneté, trois représentations qui gardent une certaine actualité : l'implication politique active (par exemple par l'attention portée aux affaires publiques, par l'exercice du droit de vote, etc.), l'amour de la patrie (au sens qu'en conçoit Périclès) et le respect de la loi, et la solidarité avec les membres de la même communauté nationale. De nos jours, de telles représentations doivent être posées dans un cadre démocratique. Or, en Europe, la démocratie peut être atteinte dans ses fondements. En effet, elle repose en particulier sur l'exercice de la souveraineté par la

participation des citoyens aux consultations électorales. Un des signes de la crise de légitimité affectant l'État se manifeste par un déclin, une fragilité croissante du soutien des électeurs aux partis traditionnels ou par un taux d'abstention de plus en plus élevé à l'occasion de scrutin. ou aux votes sanctionnés

Si les représentations valorisantes relevées par Périclès sont éclairantes sur le lien entre État et citoyenneté, elles ne constituent toutefois pas des éléments suffisants pour préciser le concept de citoyenneté dans l'Union Européenne. Par quoi la citoyenneté se définit-elle alors aujourd'hui ? Par l'identité ou par d'autres sources ? Dominique Schnapper considère que la citoyenneté a d'abord un sens juridique¹⁹. Par cette perspective, la citoyenneté est liée à la jouissance de droits. Cette citoyenneté est le principe de la légitimité politique en tant que détenteur d'une part de la souveraineté que l'individu détient au sein de la collectivité. Ainsi, la citoyenneté devient source du lien social. Mais elle ne se définit plus dans la démocratie actuelle comme auparavant. En Europe, le lien social n'est plus créé par la religion ou par le fait de vivre sous l'autorité d'un même monarque. Ce lien se traduit aujourd'hui par le fait d'être membre de la même organisation politique. Mais on en revient alors au dilemme posé précédemment : si l'organisation politique traverse une crise de légitimité, le lien entre ses membres est fragilisé.

3. Au-delà des dimensions identitaire et démocratique, une troisième caractéristique des rapports entre l'État et la citoyenneté au sein de l'Union Européenne, le paradoxe du citoyen, nous est inspirée de la pensée de Thomas Marshall. Celui-ci a élaboré un modèle²⁰ présentant trois aspects de la citoyenneté qui ont surgit au cours de ces derniers siècles : la citoyenneté civile, politique et sociale. La citoyenneté civile (avec les droits civils qui y sont attachés) s'est développée au XVII^e siècle en réaction à l'absolutisme et s'est institutionnalisée par l'importance grandissante des cours et tribunaux, l'habeas corpus et les droits juridiques individuels garantissant un procès équitable. La citoyenneté politique est apparue aux XVIII^e et XIX^e siècle avec

¹⁴ Selon Arjun Appadurai, le nationalisme actuel est d'un type nouveau qui ne s'explique pas tant comme une réaction à des phénomènes actuels par une aspiration à des références passées, mais plutôt comme une réaction aux phénomènes simultanés de mondialisation et de flux transnationaux croissants. in Arjun Appadurai : *Le patriotisme et son avenir*, in Futur antérieur, n° 27, 1995, p. 41. C'est dans cette perspective que peuvent être observées certaines réactions de rejet du traité constitutionnel européen considéré comme l'incarnation d'une Europe trop envahissante.

¹⁵ John Newhouse, *Europe Adrift*, Diane Pub Co, 1997.

¹⁶ La dimension identitaire est ici évoquée comme un élément de crise de l'État. Celle-ci est également alimentée par une dimension fonctionnelle, la difficulté croissante que rencontre l'acteur étatique de remplir ses fonctions fondamentales que sont la préservation de la cohésion sociale, des grands équilibres macroéconomiques et de sécurité. Il n'est pas possible de préciser ici dans quelle mesure la dimension identitaire précède ou provoque la dimension fonctionnelle de la crise de l'État ou inversement. La réponse à une telle question est à analyser au cas par cas.

¹⁷ Harold J. Laski : *The State in Theory and Practice*, Allen and Unwin, 1949.

¹⁸ Voir à ce propos Moses I. Finley : *L'invention de la politique*, Champs, Flammarion, 1985, p. 23.

¹⁹ Dominique Schnapper : *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Gallimard, 2000, p.9.

²⁰ Thomas H. Marshall : *Citizenship and Social Class, and other essays*, Cambridge University Press, 1950.

²¹ Bryan S. Turner (ed.by) : *Citizenship and Social Theory*, Sage Publications, 1994.

²² Sur les trois fonctions de l'État, voir Thomas Fleiner-Gerster, *Théorie générale de l'état*, Paris, PUF, 1986.

²³ Jean-François Bayart, op.cit. p. 77.

²⁴ Ibid. p. 9.

²⁵ Pierre Hassner, « De la guerre des États à la guerre des sociétés », in Anne-Marie Le Gloannec (sous la dir.) : *Entre Union et Nations : l'État en Europe*, Presses de Sciences Po, 1998, p. 41.